

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OF514-AE6 Fauch 610

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage pour des systèmes de chauffage au gaz

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group
GmbH
Rostocker Str. 40
41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Wolfgang Schaffers
Téléphone : +49 (0) 2166 6009-0
Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la sécurité produit : Abteilung Produktsicherheit
Téléphone : +49(0)2166 6009-176
Adresse e-mail : wolfgang.schaffers@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:
+49 (0) 361 730 730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 H229
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Stockage:
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Aerosol de mousse pour la nettoyage de chaudières.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration [%]
--------------	---------	----------------	-------------------

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

	No.-CE Numéro d'enregistre- ment	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 Note U (Table 3.1)	>= 2,5 - < 10
Isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280 Note U (Table 3.1) Note C	>= 2,5 - < 10

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :

Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 2,5 - < 10
--------	---	-------------------------------------	---------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Garder tranquille.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie peut dégager:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à l'écart de la chaleur.

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Précautions pour le stockage : Incompatible avec des agents oxydants.
en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage pour des systèmes de chauffage au gaz

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Point d'éclair : 1 °C

Limite d'explosivité, inférieure : 0,7 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 15 %(V)

pH : 9
à 1.000 g/L
20 °C

Pression de vapeur : 3.500 hPa
à 20 °C
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Densité : 0,93 g/cm³
à 20 °C
Méthode: DIN 51757

Hydrosolubilité : 20 g/L

9.2 Autres informations

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Explosibilité : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
Peut irriter les yeux et la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

irritations et entraîner des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Remarques : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Information supplémen- taire

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Produit	: Eliminer conformément aux réglementations locales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Emballages	: L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui res- tent dans le conteneur. ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Emballages contaminés	: Eliminer conformément aux réglementations locales.
Code des déchets	: 160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU	: 1950
Nom d'expédition des Na- tions unies	: AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	: 2
Code de classification	: 5F
Quantité limitée emballage intérieur	: 1,00 L
Quantité maximale	: 30,00 KG
Étiquettes	: 2.1
Code de restriction en tun- nels	: (D)
Dangereux pour l'environne- ment	: non

IATA

Numéro ONU	: 1950
Description des marchan- dises	: Aerosols, inflammable
Classe	: 2.1
Étiquettes	: 2.1

IATA_C

Instructions de conditionne- ment (avion cargo)	: 203
Instruction d' emballage (LQ)	: Y203
Quantité maximale	: 150,00 KG
Dangereux pour l'environne- ment	: non

IATA_P

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d' emballage (LQ) : Y203
Quantité maximale : 75,00 KG
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U
Polluant marin : non

**Shaded from sources of heat.
"IMDG-Code segregation group not applicable".**

RID

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L
Quantité maximale : 30,00 KG
Dangereux pour l'environnement : non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : Non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les

OF514-AE6 Fauch 610

Version: 2.1

Date de révision 25.05.2016

Date d'impression 23.05.2017

catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Note C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Note U (Table 3.1)	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006